

- 7 AVR. 2023

**Procès-verbal de la réunion du comité régional de suivi des programmes européens
Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)**

Réunion du 31 janvier 2023

La liste des participants est jointe en annexe 1.

Le comité se déroule sur la base d'un diaporama joint en annexe 2.

Les documents relatifs à l'avancement des différents programmes ainsi que les points soumis à l'approbation du comité ont été mis en ligne sur l'extranet fonds européens 2021-2027 en Pays de la Loire :

- Modification du PDRR FEADER 2014-2020 (version 12) – *pour avis*
- Règlement intérieur du Comité de suivi des fonds européens 2021-2027 – *pour approbation*
- Déclinaison régionale du Plan stratégique national (PSN) du FEADER 2021-2027 – *pour avis*

1. Propos introductifs

Intervention de Madame Lydie BERNARD, Vice-Présidente du Conseil régional, Présidente de la Commission Agricultures, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer

Madame la Vice-Présidente du Conseil régional remercie M. Oliver BAUM, représentant de la DG AGRI de la Commission européenne de sa présence en visioconférence. Elle espère que lors de son prochain déplacement à Nantes, des visites de projets avec les acteurs du territoire pourront être organisées. Elle remercie également M. Benoit JACQUEMIN, DRAAF adjoint et M. François BEAUPERE président de la Chambre régional d'agriculture.

Madame Lydie BERNARD indique que des webinaires, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, ont été réalisés pour présenter au mieux la politique agricole et le FEADER en Pays de la Loire auprès de la profession agricole.

Intervention de M. Oliver BAUM, DG AGRI Commission européenne

Monsieur Oliver BAUM remercie le Conseil régional pour l'organisation de ce comité de suivi des fonds européens et l'importance qu'il attache à y participer, même à distance. Il avait pu venir en région lors du comité de suivi du 10 novembre dernier et avait pu rencontrer les équipes des fonds européens. C'est important de pouvoir se déplacer dans les territoires. L'année 2022 a été une année particulièrement charnière avec la finalisation des plans stratégiques. Tous les PSN ont été adoptés en Europe, le dernier le 13 décembre 2022 ; celui de la France le 13 août 2022.

M. BAUM rappelle qu'il ne faut pas baisser la garde pour la programmation actuelle pour bien consommer les fonds d'ici fin 2025, notamment pour atteindre les cibles du cadre de performance des priorités 5 et 6. La Commission européenne attend la version 12 du programme de développement rural régional pour lancer la consultation officielle.

La Commission européenne attend également des éléments sur l'organisation de la prochaine programmation notamment sur la gouvernance.

Intervention de M. Benoit JACQUEMIN, DRAAF Adjoint des Pays de la Loire

M. Benoit JACQUEMIN rappelle que c'est le premier comité avec la nouvelle programmation. L'Etat et la Région ont œuvré à la bonne transition entre les deux programmations et ils ont réussi à le faire. Avec la nouvelle programmation, il s'agit pour lui d'une clarification des missions de l'Etat et de la Région dans cette nouvelle programmation (entre mesures surfaciques et mesures hors surfaciques). En revanche, il faut toujours garder des relations entre l'Etat et la Région. L'Etat remercie la Région d'avoir conservé la présence de l'Etat au sein du comité de suivi.

2. Programmation 2014-2020(22)

La présentation est détaillée dans le diaporama joint en annexe 2.

- Etat d'avancement du programme 2014-2020 (pour information)
- Présentation de la version 12 du PDRR proposant une ventilation des crédits FEADER, un nouvel appel à projet biosécurité (PCE) et un ajustement du type d'opération 4.4 « investissements en faveur du patrimoine naturel et des continuités écologiques » (pour avis).

➡ **Après présentation aux membres du comité de suivi, la version 12 est adoptée avec avis favorable pour soumission à la Commission européenne.**

- Présentation de l'évaluation sur la priorité 2 (pour information)

3. Programmation 2023-2027

La présentation est détaillée dans le diaporama joint en annexe 2.

- Règlement intérieur plurifonds du comité régional de suivi (pour approbation)

➡ Après présentation aux membres du comité de suivi, la nouvelle version du règlement intérieur plurifonds du comité régional de suivi est adoptée.

- Présentation de la gouvernance globale du FEADER 2023-2027 (pour information)
- Calendrier de la nouvelle programmation (pour information)
- Présentation des premiers dispositifs à ouvrir : le PCAE élevage, les MAEC forfaitaire stratégie phytosanitaire (pour avis).

➡ Après présentation aux membres du comité de suivi, les dispositifs PCAE élevage et MAEC forfaitaire sont adoptés avec avis favorable.

4. Conclusion des travaux

M. François BEAUPERE, président de la chambre régionale d'agriculture, remercie Madame Lydie BERNARD pour ce Comité régional de suivi pour le partage sur les évolutions de gestion et de pilotage entre les deux programmations et le regard critique sur la consommation de ces enveloppes.

M. Oliver BAUM, représentant de la DG AGRI de la Commission européenne, remercie la Région pour l'organisation excellente de ce comité de suivi. Les présentations ont été très claires. Il espère pouvoir revenir sur Nantes au prochain comité de suivi.

Madame Lydie BERNARD remercie tous les membres du Comité de suivi, l'Etat et les services de la Région pour l'organisation de ce comité et le travail accompli pour permettre au mieux la transition entre les deux programmations.

Elle souhaite pouvoir assurer une organisation de visites de projets avec la Chambre régionale d'agriculture et la Commission européenne au prochain comité de suivi en présentiel.

Pour la Présidente du Conseil régional
et par délégation

Le Directeur des politiques européennes

Pierre ABLINE



Annexe 1

Liste détaillée des membres du comité régional de suivi

Co-présidence
Madame la Présidente du Conseil régional ou son représentant
Monsieur le préfet de la région Pays de la Loire ou son représentant
Députés européens
Madame Valérie HAYER
Madame Catherine CHABAUD
Représentant du Comité des Régions
Monsieur Christophe ROUILLON
Représentants de la Commission européenne
Direction générale Politique régionale et Cohésion
Direction générale de l'Agriculture - DG VI
Direction générale Emploi, Affaires sociales et Égalité des Chances
Direction générale de la Pêche et des Affaires maritimes
Représentants des administrations de l'État
Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT)
Ministère de l'Intérieur Direction de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT)
Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP)
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE)
Secrétaire d'Etat de la Mer Direction des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA)
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
Direction interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM-NAMO)
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation
Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité
Direction interrégionale de la Protection judiciaire et de la Jeunesse Loire-Atlantique-Vendée
Direction interrégionale des Services pénitentiaires
Rectorat de l'académie de NANTES
Direction régionale des Finances publiques des Pays de la Loire
Centre régional de la Propriété forestière
Direction générale de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Direction régionale de l'ADEME
Direction régionale Pays de la Loire de Bpifrance

Agences
Délégation régionale de l'Agence de Services et de Paiement des Pays de la Loire

Représentants des collectivités territoriales
Président des commissions sectorielles de la Région
Régions limitrophes aux Pays de la Loire
Département de la Loire-Atlantique
Département de Maine-et-Loire
Département de la Mayenne
Département de la Sarthe
Département de la Vendée
Nantes Métropole
Communauté d'agglomération de la Région nazairienne et de l'Estuaire
Communauté d'agglomération CAP Atlantique

Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole
Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement
Communauté d'agglomération du Choletais
Communauté d'agglomération de Laval
Communauté urbaine du Mans
Communauté d'agglomération de la Roche sur Yon
Communauté d'agglomération Clisson agglomération
Communauté d'agglomération Mauges Communauté
Communauté d'agglomération Terres de Montaigu
Communauté d'agglomération Les Sables d'Olonne
Communauté d'agglomération Pays Saint Gilles Croix de Vie
Communauté de communes Estuaire et Sillon
Fédération régionale des associations des maires et élus ligériens (FRAMEL)
Association des maires de la Loire-Atlantique
Association des maires de la Mayenne
Association des maires de Maine et Loire
Association des maires de la Vendée
Association amicale des maires et adjoints de la Sarthe

Représentants des Groupes d'action locale 2014-2020
GAL Canal Erdre et Loire
GAL Pays de Retz
GAL Pays du Vignoble nantais
GAL Pôle Métropolitain Loire Angers
GAL Mauges Communauté
GAL Pays de l'Anjou Bleu-Segréen

GAL Loire en Layon
GAL Pays des Vallées d'Anjou
GAL Pays de Haute Mayenne
GAL Pays du Mans
GAL Pays du Perche Sarthois
GAL Pays de la Vallée de la Sarthe
GAL Nord Ouest Vendée
GAL Sud Ouest Vendée
Communauté de communes du Pays d'Ancenis
Syndicat mixte du Pays de Châteaubriant
Communauté de communes de Pontchâteau et de Saint-Gildas-des-Bois
Syndicat mixte du Grand Saumurois
Communauté de communes du Pays de Loiron
Communauté de communes des Coëvrons
Communauté de communes de Château-Gontier
Syndicat mixte du Pays de la Haute Sarthe
Syndicat mixte du Pays Vallée du Loir
Syndicat mixte du Pays de Luçon
Syndicat mixte Fontenay Sud Vendée Développement
Syndicat mixte du Pays Yon et Vie
Syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen
Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Représentants des territoires ayant candidaté pour être désignés GAL 2023-2027

A compléter en fonction des candidatures reçues au 30 novembre 2022

Commission consultative d'Evaluation des Pays de la Loire

Monsieur le Président de la Commission consultative d'Evaluation des Pays de la Loire

Représentants des chambres consulaires

Chambre régionale de Commerce et d'Industrie des Pays-de-la-Loire

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire (CMAR)

Chambre régionale d'Agriculture

**Partenaires économiques et sociaux, du monde de l'entreprise
et du monde associatif**

Conseil Economique, Social et Environnemental régional des Pays de la Loire

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)

Association Pays de la Loire en Europe

Maisons de l'Europe

Fédération de la Formation Professionnelle - Groupe Régional Pays de la Loire

Union nationale des Syndicats autonomes

Fédération Syndicale Unitaire

Nantes Atlantique place Financière – CCI de Nantes

Union régionale des Organismes de Formation (UROF)

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Délégation régionale de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes handicapées (AGEFIPH)

Union régionale CFDT

Union départementale CGT FO

Union régionale CGC

Comité régional CGT

Union régionale CFTC

Confédération générale des PME
MEDEF des Pays-de-la-Loire
Fédération nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion sociale Pays de la Loire (FNARS)
Fédération des Entreprises d'Insertion Pays de la Loire
Union régionale inter-fédérale des Œuvres et Organismes privés sanitaires et sociaux des Pays-de-la-Loire
Association régionale des Missions locales et PAIO
Union régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes
Chambre régionale d'Économie sociale et solidaire
Jeunes agriculteurs
Fédération régionale des Syndicats d'Exploitants agricoles
Confédération paysanne de l'Ouest de la France
Coordination rurale
Union régionale des Exploitants forestiers, Scieurs et Industriels du Bois
COOP de France-Ouest Maison de l'Agriculture
Fédération régionale des CUMA de l'Ouest
Fédération régionale des CIVAM
Office National des Forêts
LPO Anjou
Union régionale des Centres permanents d'Initiatives pour l'Environnement
Fédération régionale des Chasseurs des Pays de la Loire
Union fédérale des Consommateurs Que choisir ?
Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)
Union régionale de la Confédération du Logement et du Cadre de Vie
Union Sociale pour l'Habitat (USH) des Pays de la Loire

COORACE
CRCE-GEIQ
Comité régional des Pêches maritimes et des Élevages marins des Pays-de-la-Loire
Délégation interrégionale de l'Office national de l'Eau et des Milieux aquatiques
Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)
Section régionale de la Conchyliculture des Pays-de-la-Loire
Fédération régionale des Syndicats professionnels maritimes
Syndicat mixte de l'Aquaculture et de la Pêche des Pays-de-la-Loire
Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine
Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brière
Syndicat mixte du Parc naturel régional Normandie Maine
Syndicat mixte interrégional du Marais poitevin
Union professionnelle artisanale des Pays de la Loire (UPA)
Chantier École
Direction régionale de Pôle Emploi des Pays de la Loire
Délégation régionale de l'UDES
Coordination agrobiologique des Pays de la Loire
AGEI 49
OGIM NANTES-ST NAZAIRE
AGEPLIE 49-53-72
PLIE de la Métropole nantaise
PLIE de le Mans Métropole
PLIE d'Angers Loire Métropole
PLIE du Choletais
PLIE de Laval Agglomération
PLIE de la Roche Sur Yon et du Pays Yonnais

Coordonnateur Académique
Représentants de la communauté scientifique et technologique
LOUVRIER Franck, conseiller régional (membre du bureau de la CCRRDT)
SOULTANI-VIGNERON Samia, conseiller régional (membre du bureau de la CCRRDT)
BOBLIN Johann, conseiller régional (membre du bureau de la CCRRDT)
PROVOST Eric, conseiller régional (membre du bureau de la CCRRDT)
PORCHER Andréa, conseiller régional (membre du bureau de la CCRRDT)
NEBBULA Constance, conseiller régional (membre du bureau de la CCRRDT)
MAUSSION Patricia, conseiller régional (membre du bureau de la CCRRDT)
RICHARD Elsa, conseiller régional (membre du bureau de la CCRRDT)
IRT Jules Verne – Pôle EMC2
Société CEERAM
Université de Nantes
Université d'Angers
Université du Maine
Ecole Centrale de Nantes
Pôle de Recherche et d'Enseignement supérieur Université Loire Bretagne (UBL)
Délégation régionale du CNRS
INRA Angers/Nantes
Délégation régionale de l'INSERM des Pays de la Loire
Institut français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTTAR)

Centre INRIA Rennes-Bretagne Atlantique
CEA Tech Pays de la Loire
CHU de NANTES
CHU D'ANGERS
Pôle Mer Bretagne Atlantique
CCRRDT Bretagne
ATLANPOLE
Angers Technopole
Ecole de Design Nantes Atlantique
CTTM
Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin
Centre de Recherche en Cancérologie Nantes-Angers
IHU CESTI – Institut Transplantation Urologie Néphrologie (ITUN)
Agrocampus Ouest
Pôle de Compétitivité VEGEPOLYS
Pôle de Compétitivité ATLANPOLE BIOTHERAPIES
Novabuild
Pôle de Compétitivité EMC2
Loire Electronic Applications Valley
Institut Mines Telecom – Telecom Bretagne

Comité régional de suivi des fonds européens

31 janvier 2023

- Visioconférence -



Mots d'accueil



Ordre du jour

1^{ère} partie – FEADER 14-22

- 1) Etat d'avancement FEADER 14-22
- 2) Présentation de la version 12 du Programme de développement rural régional (PDRR)
- 3) Retour sur l'évaluation de la priorité 2 du FEADER

POUR AVIS

2^e partie – FEADER 23-27

- 1) Adoption de la modification du règlement intérieur CSR 23-27 plurifonds
- 2) Présentation de la gouvernance globale du FEADER 23-27
- 3) Calendrier de la nouvelle programmation
- 4) Présentations des premiers dispositifs à ouvrir et adoption des critères de sélection

POUR AVIS

POUR AVIS

Conclusion



1^{ère} partie

FEADER 2014-2022



1) Etat d'avancement de la programmation FEADER 2014-2022

- Quelques éléments de contexte FEADER 14-22:
 - **Première programmation en tant qu'autorité de gestion** du FEADER, avec une montée en compétences progressive de la collectivité sur la gestion de ce fond => *Démarrage de la programmation tardif et ralenti*
 - **Concurrence crédits relance** sur plusieurs dispositifs cofinancés par du FEADER régional => *Moindre consommation par rapport à la maquette prévisionnelle*
 - **Conjoncture plus difficile** que prévue sur certaines filières agricoles (impact coûts des matériaux et matières premières, fragilité filière bio) => *Moindre sollicitation des dispositifs FEADER*
 - **Transfert de compétences** entre Etat et Régions au 1er janvier 2023, applicable à la fin de gestion de certains dispositifs 14-22 => *Impact sur les circuits de gestion*



Union européenne



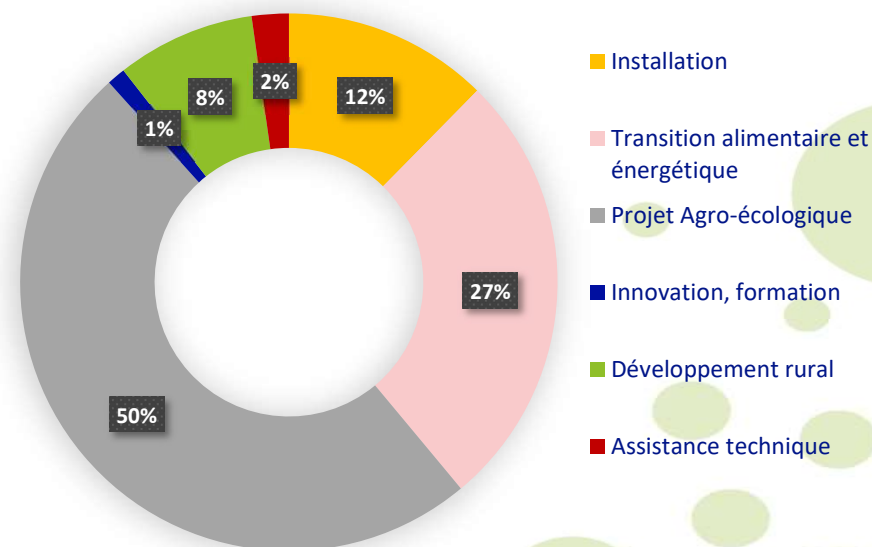
1) Etat d'avancement de la programmation FEADER 2014-2022

Version en vigueur: V11 du PDRR, applicable depuis le 27 juillet 2022, intégrant l'abondement lié à la transition et au plan de relance européen (+233,5M€)

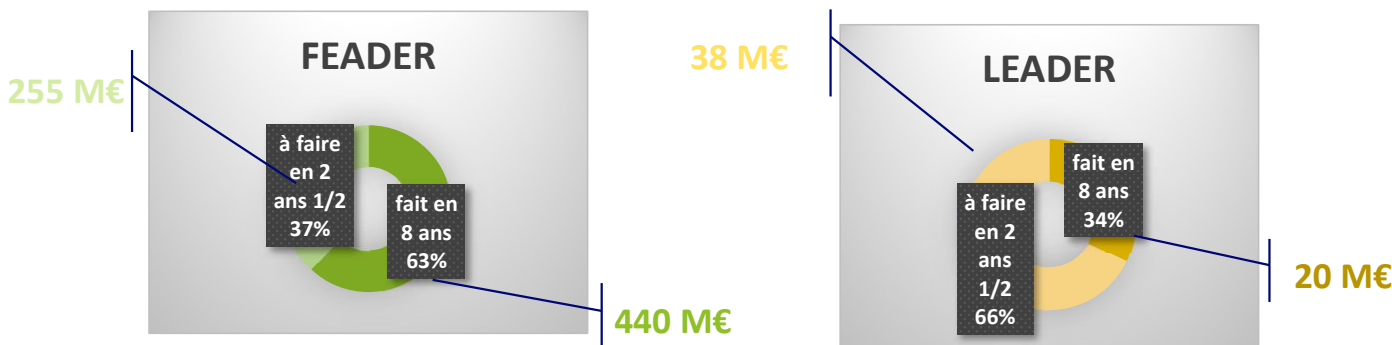
Soit une maquette régionale totale de 694,64 M€

Etat avancement (incluant la transition) au 1^{er} janvier 2022 :

- Programmé : **569 M€** soit 82 % de la maquette
- Engagé : **555 €** soit 80 % de la maquette
- Payé : **440 €** soit 63 % de la maquette



Maquette FEADER 2014-2023 V11



2) Présentation de la V12 du Programme de développement rural régional

POUR AVIS

Modification de la maquette

- Travail d'optimisation de la maquette FEADER PDL pour limiter au maximum les reliquats:
 - Prise en charge par les crédits FEADER PDL du **financement de dispositifs normalement financés par le FEADER Etat** (ICHN 2023 et 2024; PRM et API 2023 et 2024) avec contreparties sur MAEC 2023-2027 => *environ 15M€*
 - Renforcement du **soutien à la filière agriculture biologique** (augmentation du plafond à 10 000€ et poursuite du financement du maintien bio sur 2023) => *environ 14M€*
 - **Prolongation** de certains dispositifs de la programmation 2014-2022 sur 2023 (installation, investissements) => *environ 13M€*
 - **Reventilation de crédits LEADER avec risque avéré de perte** au profit d'autres dispositifs FEADER en Pays de la Loire => *environ 7,7 M€*



Union européenne



Mesure	Type d'opération	MAQUETTE 14-22, en vigueur (PDR V11)	dont crédits socle	dont crédits relance	MAQUETTE 14-22, proposée (PDR V12)	dont crédits socle	dont crédits relance
Mesure 1	Formation	4 900 000	4 900 000	-	5 100 000	5 100 000	-
Mesure 4		179 072 799	160 895 098	18 177 702	188 368 132	170 265 027	18 103 105
	4.1.1 Investissements dans les bâtiments d'élevage (PCAE animal)	94 516 770	94 516 770	-	100 872 935	100 872 935	-
	4.1.2 Investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé (PCAE végétal)	28 500 000	28 500 000	-	27 091 206	27 091 206	-
	4.2.1 Transformation et commercialisation de produits agricoles par les industries agroalimentaires	48 100 004	32 465 315	15 634 689	52 151 818	36 117 129	16 034 689
	4.2.2 Transformation et commercialisation de produits agricoles à la ferme	2 600 000	1 609 900	990 100	2 270 744	1 680 644	590 100
	4.3.1 Investissements d'hydraulique agricole	3 170 000	3 170 000	-	3 170 000	3 170 000	-
	4.3.2 Desserte forestière	430 000	430 000	-	430 000	430 000	-
	404 investissements non productifs	1 756 026	203 113	1 552 913	2 381 430	903 113	1 478 316
Mesure 6		93 400 000	87 299 152	6 100 848	92 770 267	86 669 419	6 100 848
	601 Installation	92 500 000	86 899 152	5 600 848	91 870 267	86 269 419	5 600 848
	6.04 Modernisation des entreprises de première transformation du bois	900 000	400 000	500 000	900 000	400 000	500 000
Mesure 7		1 448 681	1 448 681	-	1 448 681	1 448 681	-
	7.6.1 Animation des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques	78 681	78 681	-	78 681	78 681	-
	7.6.2 Contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers et forestiers	1 370 000	1 370 000	-	1 370 000	1 370 000	-
Mesure 8		2 320 000	2 037 498	282 502	2 320 000	2 037 498	282 502
	8.2 Mise en place de systèmes agro-forestiers	1 020 000	1 020 000	-	1 020 000	1 020 000	-
	8.5.2 Reboisement par plantation d'essences adaptées aux enjeux climatiques	1 300 000	1 017 498	282 502	1 300 000	1 017 498	282 502
Mesure 10		142 590 133	130 017 885	12 572 248	137 283 183	136 628 183	655 000
	10.1 MAEC	140 994 007	128 421 759	12 572 248	135 687 057	135 032 057	655 000
	10.1 PHAE	1 596 126	1 596 126	-	1 596 126	1 596 126	-
Mesure 11		151 927 039	131 057 039	20 870 000	142 628 389	109 766 545	32 861 844
	11.1 Conversion à l'agriculture biologique	96 547 000	96 547 000	-	75 324 046	75 324 046	-
	11.1 Maintien l'agriculture biologique	55 380 039	34 510 039	20 870 000	67 304 343	34 442 498	32 861 844
Mesure 13	13.2 ICHN	42 621 696	42 621 696	-	56 621 696	56 621 696	-
Mesure 16		2 950 451	2 950 451	-	2 950 451	2 950 451	-
	16.1 Accompagner la mise en place des groupes opérationnels du Partenariat Européen pour l'Innovation	1 700 451	1 700 451	-	1 700 451	1 700 451	-
	16.8 Elaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier	1 250 000	1 250 000	-	1 250 000	1 250 000	-
Mesure 19	Leader	58 000 000	58 000 000	-	50 340 000	50 340 000	-
Mesure 20	Assistance technique	15 404 996	12 988 192	2 416 804	14 804 996	12 388 192	2 416 804
TOTAL		694 635 796	634 215 692	60 420 104	694 635 796	634 215 692	60 420 104

2) Présentation de la V12 du Programme de développement rural régional

POUR AVIS

Appel à projet biosécurité (PCAE)

- **Nouvel appel à projet dans le cadre du PCAE élevage, du 1er février 2023 au 31 mars 2023**
- L'enjeu de cet appel à projet est qu'il soit le plus simple possible et efficace pour répondre à cette **situation d'urgence** que traversent les élevages avicoles
- Cet appel à projet spécifique se basera sur une **liste restreinte d'investissements**

→ Il est proposé :

- de donner un nouveau droit à déposer un dossier pour les exploitations ayant déjà bénéficié d'une ou plusieurs aides sur la période 2014-2020 prolongée,
- d'abaisser le plafond à 20 000 €,
- de retirer la modulation GAEC.



2) Présentation de la V12 du Programme de développement rural régional

POUR AVIS

Ajustement du type d'opération 4.4

- La fiche PDR 4.4 « Investissements en faveur du patrimoine naturel et des continuités écologiques » prévoit de retenir les dépenses relatives à la plantation de haies sur la base de **coûts forfaitaires** au mètre linéaire de haie implanté (3 forfaits).
- Cependant, une expertise juridique récente a mis en évidence que ce système de coûts forfaitaires ne peut s'appliquer à des fonds européens lorsqu'un projet fait l'objet de **marchés publics** de travaux, de biens ou de services.
- Les dépenses éligibles doivent alors être prises en compte **sur la base des pièces des marchés**.

→ Il est proposé :

- De prévoir cette **exception à l'application des coûts forfaitaires**.



Questions-réponses

Avis du CRS sur la version 12 du Programme de développement rural régional



3) Retour sur l'évaluation de la priorité 2 du PDRR

- Evaluation des impacts de la **DJA**, du **PCAE animal** et du **PCAE Végétal** sur l'évolution de la valeur ajoutée, de la qualité, du renouvellement des générations
- Des travaux évaluatifs confiés aux cabinets Teritéo, Ceresco et Boréal avec une méthode mixant analyses documentaires , enquêtes, entretiens
- Les résultats de l'évaluation contribuent à alimenter la programmation du FEADER 2023-2027



3) Retour sur l'évaluation de la priorité 2 du PDRR

Des recommandations pour 23-27 sur les PCAE

- **Adapter les cibles des soutiens au contexte conjoncturel actuel** (biosécurité, inflation, innovation, conditions de travail...)
- **Poursuivre la logique incitative du PCAE de « démarche de progrès »**
- **Relever les 4 freins techniques, économiques, financiers, commerciaux aux transitions en combinant diverses mesures**
- **Tirer le parti du bouleversement démographique / besoin de renouvellement des générations** (ciblant les futurs jeunes agriculteurs/agricultrices)
- **Ajuster les ambitions de compétitivité « hors prix » en matière de segmentation qualité à la réalité des débouchés** dans un contexte structurel d'inflation et d'essoufflement de consommations
- **Combiner subvention et instruments financiers** dans un parcours de financement pour favoriser leur complémentarité avec la levée de dette bancaire en parallèle



3) Retour sur l'évaluation de la priorité 2 du PDRR

Des recommandations pour 23-27 sur la DJA

- Modifier et simplifier les modulations pour renforcer la pertinence de la DJA
- Inciter davantage le nouvel installé à renforcer la **vivabilité de son projet** et l'inscrire dans les transitions, la résilience
- Inscrire les JA dans un **parcours de financement mobilisant différents types de soutiens**
- Renforcer les soutiens au titre d'une politique publique de la « **transmission mieux anticipée** » (repérages, mise en relation, accompagnement, montage juridique de reprise, etc.), et inciter/accompagner les installations sociétaires
- **Des actions plus globales à initier afin de renforcer l'installation agricole**
- **Simplifier les dossiers de demande de subvention**



Questions-réponses



2^e partie

FEADER 2023-2027



1) Adoption de la modification du règlement intérieur CRS 23-27 plurifonds (1/2)

POUR AVIS

- **Rappel des objectifs de l'approche plurifonds:**
 - une **vision plurifonds et transversale** de la mise en œuvre des fonds européens gérés par la Région, l'Etat ou la Commission européenne;
 - une **tribune ouverte avec le partenariat** pour le dialogue, le partage d'expériences, la valorisation des projets auprès d'acteurs variés.
- **Objet de la proposition d'avenant:**
 - **Intégration du FEADER 23-27** au comité plurifonds de suivi du fonds européen de développement régional (FEDER), du fonds social européen plus (FSE+) et du fonds pour une transition juste (FTJ) 2021-2027, dont le règlement a été adopté lors du CRS d'installation du 10 novembre 2022



1) Adoption d'un avenant au règlement intérieur CRS 23-27 plurifonds (2/2)

POUR AVIS

- **Particularités de la séquence FEADER 23-27 du CRS en application décret :**
 - **Présidée par la Région**, en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER, en présence des représentants des ministères de l'agriculture et de l'environnement
 - **Avis sur la méthode et les critères de sélection** des demandes d'aides du FEADER 23 27
 - **Publicité du règlement intérieur et des avis** des comités régionaux de suivi du plan stratégique national sur le site internet de la région
 - **Coordination avec le Comité national de suivi** du Plan stratégique national (1^{ère} réunion le 17/02/2023)

Décret n°2022-1525
du 7 décembre 2022
relatif à la mise en
œuvre de la politique
agricole commune et
du plan stratégique
national



Questions-réponses

Avis du CRS sur la modification du règlement intérieur CRS 23-27 plurifonds



2) Présentation de la gouvernance globale du FEADER 23-27

Rappel des grands principes

- **Aujourd'hui (14-22):** gestion régionalisée du FEADER à travers la mise en œuvre d'un **Programme de développement rural régional** (PDRR)
 - La Région est autorité de gestion sur l'ensemble du FEADER, qu'elle met en œuvre à travers son programme de développement rural régional (PDRR)
 - La gestion et l'instruction est réalisée selon les cas par la Région ou par les services déconcentrés de l'Etat (DRAAF ou DDT/DDTM)
 - La Région et l'Etat peuvent venir ensemble en cofinancement du FEADER sur la majorité des dispositifs du PDRR
- **Demain (23-27):** gestion intégrée de la PAC regroupant le 1^{er} pilier (FEAGA) et le 2nd pilier (FEADER) au sein d'un **Plan stratégique national** (PSN) et clarification des compétences Région/Etat sur le FEADER
 - La Région devient « autorité de gestion régionale » (AGR) sur un nombre limité d'interventions (mesures non surfaciques, dites hors SIGC) dont elle assumera le cofinancement sans l'Etat
 - La gestion et l'instruction des dispositifs relevant de l'AGR est assurée par la Région qui met en place son propre système d'information (portail des aides) et de contrôles
 - Le décroisement des compétences et des cofinancements permet de distinguer les dispositifs sur lesquels la Région ou l'Etat interviennent séparément



2) Présentation de la gouvernance globale du FEADER 23-27

Le PSN 2023-2027 prévu par la France

1^{er} pilier – Aides FEAGA

Aides hors PSN	Aides directes	Aides sectorielles
Promotion	AIDES AU REVENU - Aide de base - Aides couplées - Paiement redistributif	INTERVENTIONS SECTORIELLES - Programmes opérationnelles (fruits et légumes...) - Programmes nationaux (apiculture, viti-vini)
POSEI (outre-Mer)		
Organisation commune des marchés		
Réserve de crise	Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs	
	Eco-Régime	

2^e pilier – Aides FEADER

Dispositifs surfaciques	Gestion des risques	Dispositifs non surfaciques
Zones soumises à contraintes naturelles ou spécifiques (ICHN) Engagements en matière d'environnement et de climat (MAEC, aides bio)		Installation (DJA) Investissements (PCAE) Transformation à la ferme IAA LEADER PRM, API MAEC forfaitaire Contrats Natura 2000 Investissements non productifs Investissements hydrauliques Formation

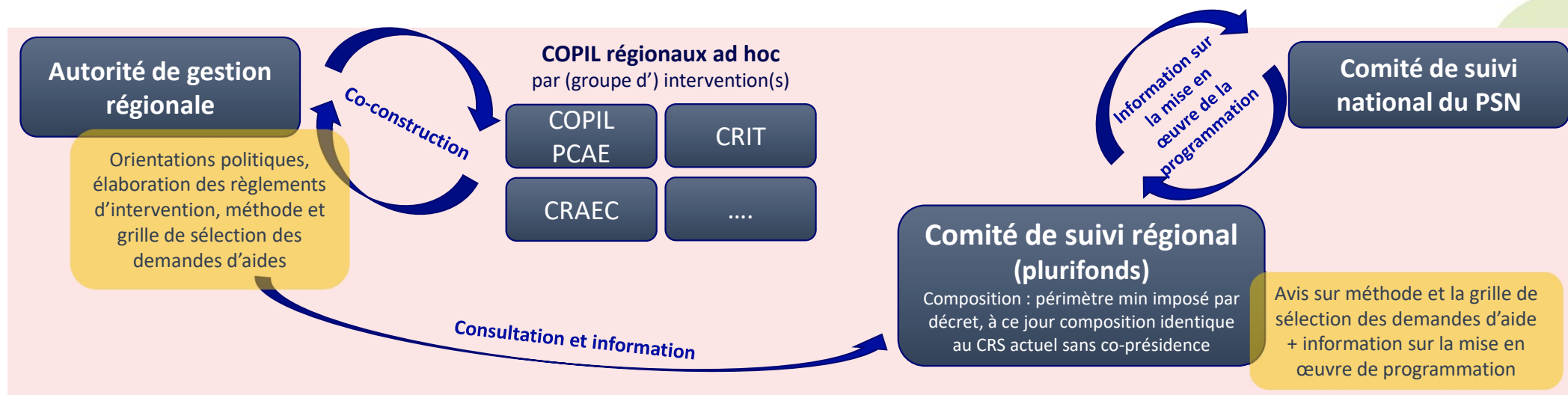
Dispositifs gérés par la Région Pays de la Loire avec une enveloppe de **194M€** sur 2023-2027

RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE

2) Présentation de la gouvernance globale du FEADER 23-27

Gouvernance régionale du FEADER 2023-2027

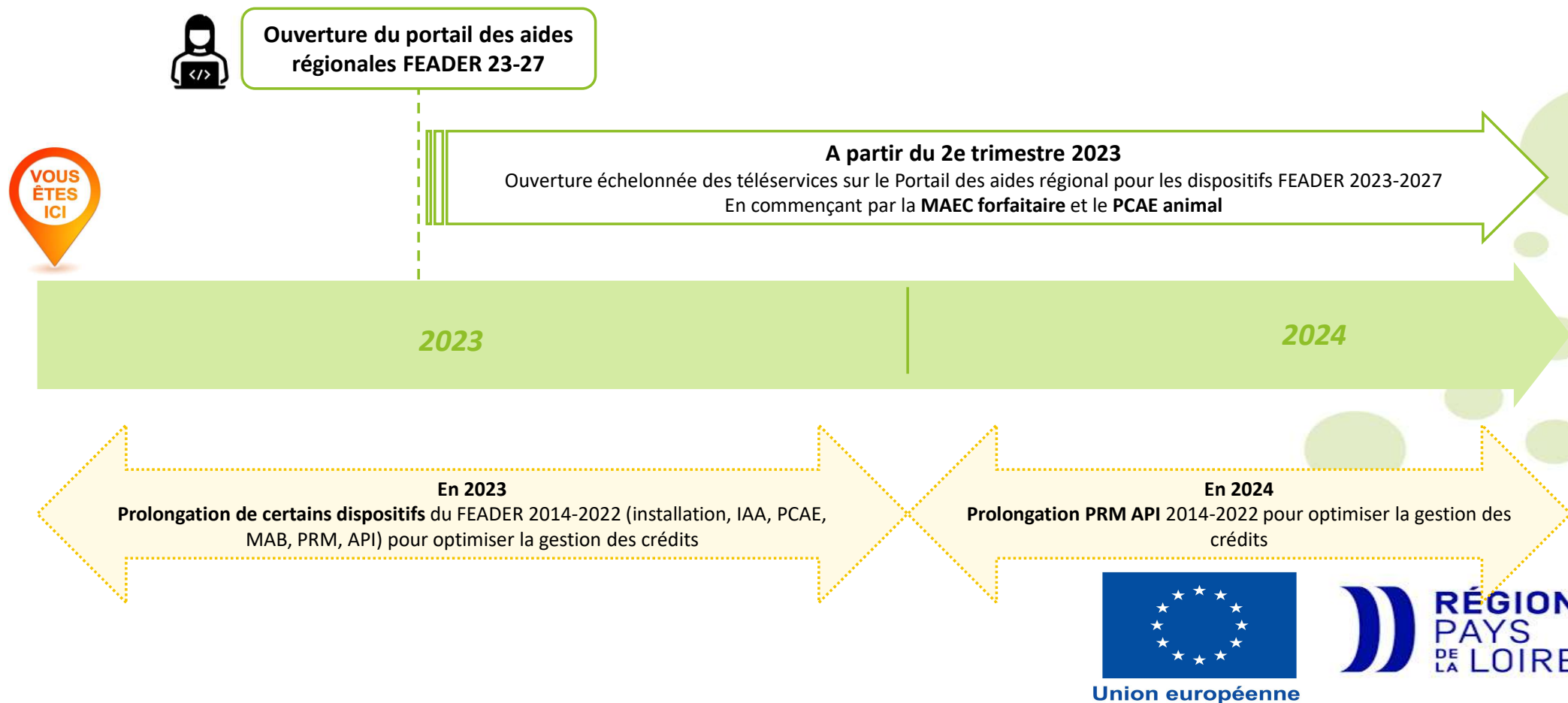
Stratégie et suivi général



Questions-réponses



3) Calendrier de la nouvelle programmation



4) Présentations des premiers dispositifs à ouvrir

POUR AVIS

Le PCAE élevage

- **Les grandes lignes de ce nouveau dispositif :**
 - **Périodicité** : dépôt de deux dossiers sur la période 2023-2027
 - **Taux** : 30 % d'aide, avec un bonus de 10 % pour les jeunes agriculteurs (JA) au prorata de leur parts sociales
 - **Plafond** : 80 000 € de dépenses éligibles, réhaussé à 100 000 € pour les dossiers de production avicole, cunicole et porcine, s'ils présentent des dépenses de biosécurité structurantes.
 - **Application sur tous ces plafonds de coefficients de modulation GAEC:**
 - 2 associés : x 1,8
 - 3 associés : x 2,1
 - 4 associés et plus : x 2,3
 - **Plancher** : 10 000 € de dépenses minimum



4) Présentations des premiers dispositifs à ouvrir

POUR AVIS

Le PCAE élevage

• Les modalités de sélection

- **Grille de sélection** : La grille de sélection proposée est en cohérence avec les priorités régionales et les objectifs stratégiques du PSN. Il est proposé de définir une note minimale de 50 points, en dessous de laquelle les projets seront automatiquement non retenus.
- **Comité de sélection** :
 - La sélection se fonde sur le relevé des dépenses déposés à la fin de la période d'appel à projets.
 - A l'issu de l'instruction, les projets éligibles seront classés selon les critères de sélection pondérés par la notation définie dans la grille de sélection (voir diapo suivante):
 - **Les projets obtenant une note inférieure à 50 points ne seront pas sélectionnables.**
 - **Le cas échéant, les projets obtenant une note inférieure au seuil spécifique fixé ne seront pas retenus**: il pourra être défini à chaque comité de sélection des seuils spécifiques de notation pour chaque groupe de filières BOCE (bovins, ovins, caprins, équins), avicole-cunicole, et porcin. Si un projet reçoit une note inférieure au seuil spécifique, il n'est pas retenu et le candidat ne pourra pas redéposer une demande de subvention pour le même projet.
 - **Si un projet obtient une note supérieure ou égale à la note minimale ou le cas échéant à la note seuil, le projet est sélectionné.**
 - Ces comités de sélection seront composés a minima des services de la Région et de la DRAAF.



Principes applicables à l'établissement des critères de sélection	Objectif stratégique (OS) visé	Critère	Note
Amélioration de la performance énergétique et environnementale	OS D Environnement	Projet de construction ou de rénovation de bâtiment d'élevage basse consommation (BEBC) (OSD)	70 points
OU			
Amélioration de la qualité sanitaire et des conditions de bien-être animal des exploitations	OS B Performance globale de l'exploitation	Projet en lien avec des investissements structurant particulièrement axés vers la biosécurité et le bien-être animal (BBEA) (OSI)	70 points
OU			
Amélioration de la résilience et de la performance globale	OS B Performance globale de l'exploitation	Projet de construction ou de rénovation non BEBC et non axés vers le BBEA (OSB)	50 points
OU			
Amélioration de la résilience et de la performance globale	OS B Performance globale de l'exploitation	Projet qui concerne uniquement du raclage et/ou de l'hydrocurage (OSB)	40 points
ET			
Renouvellement des générations	OS B Performance globale de l'exploitation	La demande d'aide est portée par un JA ou un NI plus de 40 ans (OSB)	50 points
ET			
Investissements dans une filière à enjeu de pérennité	OS B Performance globale de l'exploitation	La filière concernée par le projet est une petite filière : ovin, caprin, équin, lapin, veaux de boucherie, gibier à plumes et pigeon (OSB)	20 points
ET			
Amélioration de la performance énergétique et environnementale	OS D Environnement	Le porteur de projet est engagé dans un des parcours régional « Ferme Bas Carbone » (OSD)	20 points
ET			
Amélioration de la résilience et de la performance globale	OS B Performance globale de l'exploitation	La demande correspond à un 1 ^{er} dossier déposé par le porteur de projet sur la période 2023-2027	20 points

Questions-réponses

Avis du CRS sur la méthode et les critères de sélection du PCAE animal



4) Présentations des premiers dispositifs à ouvrir

POUR AVIS

La MAEC forfaitaire stratégie phytosanitaire

- **Les grandes lignes de ce nouveau dispositif :**

- **Un objectif de réduction de 30% des IFT** (indice de fréquence de traitement) herbicides et hors herbicides en 5 ans
- **Appel à projet 2023** : du 15 avril au 15 juin
- **Montant d'aide unique** : 18 000 € par exploitation – 3 600 € par an pdt 5 ans
- **Enveloppe totale de 9 M€ pour PDL** pour 23-27 => potentiel de **500 exploitations** plutôt ciblé sur les 2 premières années de programmation
- **Diagnostic initial** à produire ou réaliser au début de l'engagement
- **Elaboration d'un plan d'action** pour atteindre les objectifs, à réaliser avant la fin de la première année
- **Chaque année** l'agriculteur communique ses valeurs d'IFT
- **En année 3** : un bilan intermédiaire du plan d'action, objectif -10% IFT
- **Diagnostic final** à réaliser au cours de la 5ème année, paiement du solde au vu du diagnostic final et de l'atteinte ou non de l'objectif de réduction



4) Présentations des premiers dispositifs à ouvrir

POUR AVIS

La MAEC forfaitaire stratégie phytosanitaire

- **Les modalités de sélection**

- **Des critères de priorisation** prévus pour pouvoir hiérarchiser les demandes à l'issue de l'appel à projets, si le nombre de demandes déposées excède les enveloppes de crédits qui seront affectées annuellement à la MAEC transition des pratiques :
 - **Localisation de l'exploitation** : pour prioriser les exploitations dans les zones les plus importantes par rapport à la ressource en eau notamment, en cohérence avec la stratégie MAEC régionale
 - **Type d'exploitation**, notamment si présence d'un jeune installé,
 - **Insertion de l'exploitation dans une dynamique collective.**
- Si les critères de priorisation doivent être mis en œuvre, un comité de priorisation sera réuni à l'initiative de la Région. Il comportera a minima les membres du Comité des financeurs de la CRAEC, à savoir des représentants de la Région, de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.



Questions-réponses

Avis du CRS sur la méthode et les critères de sélection de la MAEC forfaitaire



Conclusion

